

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 1 de 14

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG  
 Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
 Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
 Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40  
 e-mail: sdb@tunap.com  
 Internet: www.tunap.com

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
 Rue: 166 Rue d'Altorf  
 Lieu: F-67120 Dachstein  
 Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94 Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58  
 e-mail: sdb@tunap.com  
 Internet: www.tunap.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 30 / 30 686 790 (Poison Centre Berlin)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Inflammable.

Risque de lésions oculaires graves.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée: STOT RE 1

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque des lésions oculaires graves.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 2 de 14

Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)  
 potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS05-GHS08-GHS09

**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeur.
P280	Porter Protection yeux/visage.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment avec Eau et savon..
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 3 de 14

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
919-446-0	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)	50 - < 100 %
64742-82-1	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-48/20-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
01-2119458049-33		
231-308-5	potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxy-carbonyl)ethanesulphonate	10 - < 15 %
7491-09-0	Xi - Irritant R38-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
265-149-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 - < 10 %
64742-47-8	Xn - Nocif R10-65	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich	1 - < 5 %
	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-51-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411	
265-185-4	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	1 - < 5 %
64742-82-1	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-48/20-51-53-65-66	
649-330-00-2	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
907-745-9	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	1 - < 5 %
	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R41-50-53	
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H318 H400 H410	
01-2119538013-5		
265-198-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	0,1 - < 1 %
64742-94-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-51-53-65	
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H319 H304 H411	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	0,1 - < 1 %
95-63-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-20-36/37/38-51-53	
601-043-00-3	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H319 H335 H315 H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 4 de 14

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Évacuation: voir paragraphe 13**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 5 de 14

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Additif pour carburant

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	

**Conseils supplémentaires**

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. DIN EN 166

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 6 de 14

**Protection de la peau**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	sur le solvant

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: Aucune information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 110 °C

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

: Aucune information disponible.

Point d'éclair: 30 °C

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: Aucune information disponible.

gaz: non applicable

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 0,827 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible. DIN 53019-1

Viscosité cinématique: < 7 mm<sup>2</sup>/s

(à 40 °C)

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**



**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 7 de 14

Teneur en solide:

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## 163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 8 de 14

## Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 15000	Rat	OECD 401
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Lapin	OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	13100 mg/l	Rat	OECD 403
7491-09-0	potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 3000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 10000	Lapin	
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 20 mg/l	Rat	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2001	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 5000 mg/l	Rat	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol				
	par voie orale	DL50	2976 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	par inhalation vapeur	CL50	>5 mg/l	Rat	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène				
	par voie orale	DL50	5000 mg/kg	Rat	RTECS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	18 mg/l	Rat	RTECS
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

## Irritation et corrosivité



**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 9 de 14

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)), (Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)), (Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas)

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## 163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10 - 30 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,6 - 10 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	10 - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	
7491-09-0	potassium 1,2-bis(2-ethylhexyloxycarbonyl)ethanesulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	49 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	39,3 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 30 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	20 mg/l	4 d	Brachydanio rerio	
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	68 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>50 mg/l		Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>50 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas	



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 11 de 14

	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	3,6 mg/l	48 h	Daphnia	ECOTOX Database
--	----------------------------------	------	----------	------	---------	-----------------

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	3,63

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN1993



## 163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 12 de 14

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640E

Quantité limitée (LQ): 5 L

Catégorie de transport: 3

N° danger: 30

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantités exceptées: E1

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640E

Quantité limitée (LQ): 5 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantités exceptées: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Marine polluant: YES

Dispositions spéciales: 223, 274, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-E, S-E

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantités exceptées: E1

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 13 de 14

<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantités exceptées: E1  
Passenger-LQ: Y344

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui
Matières dangereuses:	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %)

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides combustibles

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV):	VOC-CH: 0,247875 kg/375ml VOC 1999/13/EG: 82,14 % w/w
-------------------	--

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D):	1 - pollue faiblement l'eau
---------------------------------------	-----------------------------

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
WEL (UK): Workplace Exposure Limits  
TWA (EC): Time-Weighted Average

**163 AGENT SYSTEME ESSENCE GPL MP16300375AB**

Date d'impression: 09.06.2015

Code du produit: 11AMP16300375AB

Page 14 de 14

ATE: Acute Toxicity Estimate  
 STEL (EC) Short Term Exposure Limit  
 CL50: Lethal Concentration  
 EC50: half maximal Effective Concentration  
 ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- |          |   |
|----------|---|
| 10       | Inflammable.  |
| 20       | Nocif par inhalation.   |
| 36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.                               |
| 36/38    | Irritant pour les yeux et la peau.  |
| 38       | Irritant pour la peau.  |
| 41       | Risque de lésions oculaires graves.   |
| 48/20    | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| 50       | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| 51       | Toxique pour les organismes aquatiques.   |
| 53       | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.           |
| 65       | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.                        |
| 66       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                  |
| 67       | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.                            |

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |        |  |
|--------|--|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318   | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332   | Nocif par inhalation.  |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. |
| H372   | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*